

Programmes approuvés de prévention des abus sexuels

Énoncé de politique

Le ministère de l'Éducation et de l'Apprentissage de la petite enfance exige que les enseignants et enseignantes et les spécialistes scolaires fournissent la preuve qu'ils ont récemment terminé un programme de prévention des abus sexuels approuvé aux fins de l'obtention du brevet d'enseignement et de spécialiste scolaire dans la province.

La présente politique vise à apporter des précisions sur les programmes approuvés de prévention des abus sexuels exigés au titre des alinéas 7(2)b.2), 12(1)c.2) et 15(b.2) du *Règlement sur les brevets d'enseignement*, R.M. 115/2015.

Définitions

Respect à l'école est un outil de formation en ligne sur la prévention de l'intimidation, de la violence, du harcèlement et de la discrimination, conçu pour les dirigeants scolaires, le personnel enseignant, les administrateurs, les auxiliaires d'enseignement, les conseillers, les chauffeurs d'autobus, les parents bénévoles et toute personne qui interagit avec les élèves. Ce programme fournit les informations et les compétences dont les dirigeants et dirigeantes scolaires ont besoin pour comprendre et prévenir les incidents d'intimidation, de violence, de harcèlement et de discrimination, et y réagir.

Priorité Jeunesse est un programme de formation en ligne sur la prévention des abus pédosexuels qui est élaboré et appuyé par le Centre canadien de protection de l'enfance. Il est conçu pour donner aux personnes qui travaillent avec des enfants, que ce soit dans le cadre de leur travail ou à titre de bénévoles, les connaissances et les outils nécessaires pour réduire le risque d'abus pédosexuels, en améliorant les pratiques de protection au sein des structures existantes.

Un **stage pédagogique** est un stage dans une classe supervisé par un autre enseignant qui offrira des conseils, un encadrement et de la rétroaction. Ce stage peut également avoir d'autres appellations telles que stage pratique, expérience sur le terrain ou stage d'observation.

Demande

1. Les personnes qui présentent une demande de brevet d'enseignement devront fournir la preuve qu'elles ont terminé un programme de prévention des abus sexuels approuvé. La ministre de l'Éducation et de l'Apprentissage de la petite enfance a approuvé les deux programmes suivants, accessibles à partir des liens ci-dessous :
 - Respect à l'école – [Respect à l'école – Pour débiter \(respectgroupinc.com\)](http://respectgroupinc.com)
 - Priorité Jeunesse – [Priorité Jeunesse – Créer le compte](#)
2. Dans le cadre du processus de demande, le demandeur doit fournir une copie du certificat d'achèvement de l'un des programmes. Les deux programmes offrent la possibilité d'imprimer le certificat, et les demandeurs qui ne l'ont pas imprimé à la fin du programme pourront se reconnecter et l'imprimer (voir annexes A et B).
3. Le site Web dédié au brevet d'enseignement fournit des liens aux deux programmes afin que les demandeurs puissent suivre gratuitement un programme de prévention des abus sexuels approuvé.
4. Les enseignants en formation au Manitoba peuvent également suivre l'un des programmes mentionnés plus haut avant ou pendant les premiers jours de leur stage pratique dans l'établissement scolaire où ils sont affectés.
5. Le cours doit avoir été suivi dans les quatre années précédant la date de la demande.

Références

[Règlement sur les brevets d'enseignement, R.M. 115/2015](#), alinéas 7(2)b.2), 12(1)c.2) et 15(b.2) :

Brevets généraux d'enseignement

7(2) Le ministre peut délivrer un brevet général d'enseignement à toute personne qui en fait la demande lorsque les conditions suivantes sont réunies :

b.2) il est convaincu qu'elle a terminé un programme de prévention des abus sexuels approuvé;

Brevet permanent d'enseignement professionnel technique

12(1) Le ministre peut délivrer un brevet permanent d'enseignement professionnel technique à toute personne qui en fait la demande lorsque les conditions suivantes sont réunies :

c.2) il est convaincu qu'elle a terminé un programme de prévention des abus sexuels approuvé;

Délivrance du brevet de spécialiste scolaire

15 Le ministre peut délivrer un brevet de spécialiste scolaire à toute personne qui présente une demande lorsque les conditions suivantes sont réunies :

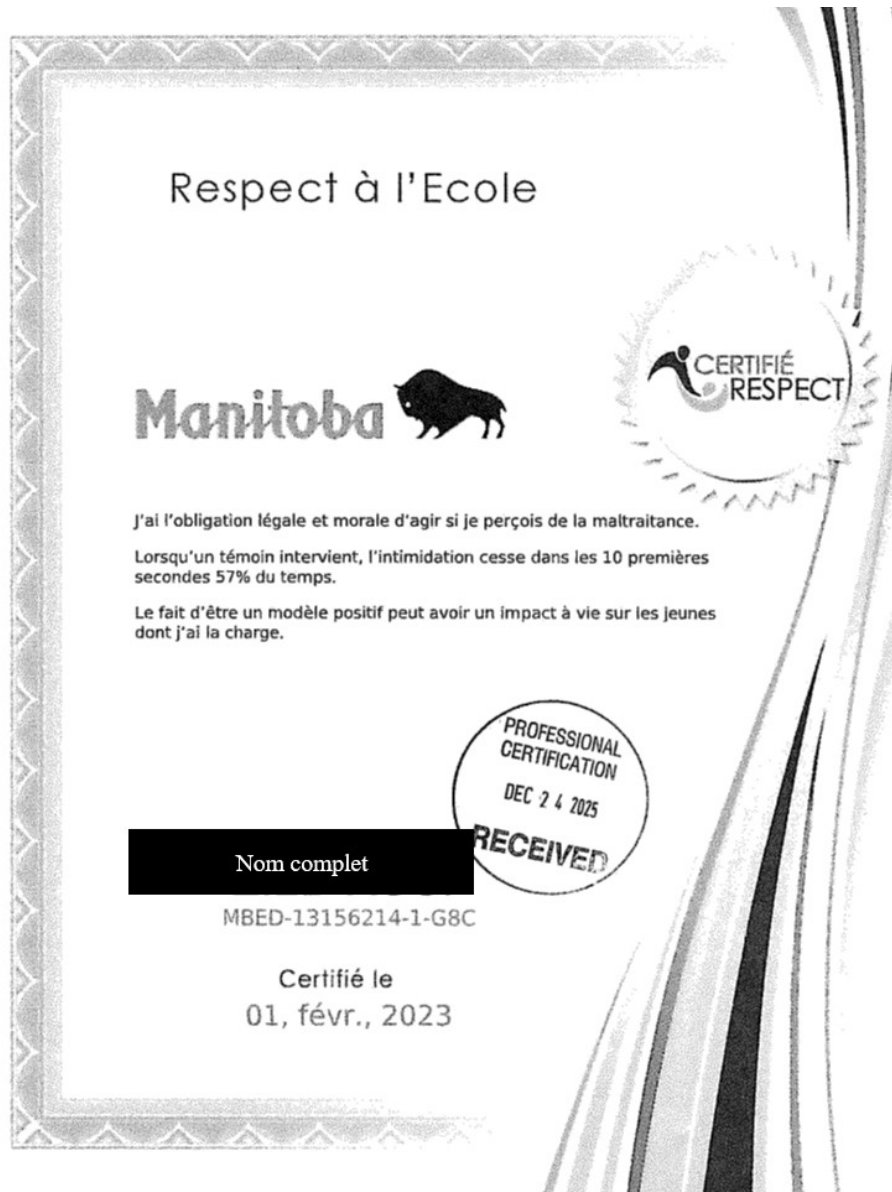
b.2) il est convaincu qu'elle a terminé un programme de prévention des abus sexuels approuvé;

Approbation

Stacey Hay
Directrice des brevets


Annexe A

Spécimen du certificat d'achèvement du programme Respect à l'école



Annexe B

Spécimen du certificat d'achèvement du programme Priorité Jeunesse

 CENTRE CANADIEN DE PROTECTION DE L'ENFANCE
30, rue Brockville, Ottawa, Ontario K1N 6K5

Attestation de formation

Cette attestation certifie que


Nom complet


a réussi la formation en ligne Priorité Jeunesse.

19 septembre 2024

La formation en ligne Priorité Jeunesse consiste en une série de modules sur les abus pédonsexuels et les moyens à prendre pour mieux protéger les enfants au sein des organismes de services à l'enfance. Les personnes qui ont suivi toute la formation doivent subir un test de validation des connaissances administré électroniquement par le Centre canadien de protection de l'enfance inc. La présente attestation ne fait que confirmer que la personne susnommée a suivi les modules de la formation en ligne Priorité Jeunesse et a obtenu une note supérieure à 80 % au test de validation des connaissances. Il n'en demeure pas moins nécessaire de sélectionner rigoureusement le personnel et de mettre en place des politiques et des procédures organisationnelles.

Le code QR figurant sur la présente attestation mène à une page Web sur laquelle sont affichés votre nom ainsi que la date de délivrance de votre attestation. Vous pourriez subir des frais d'utilisation de données. Le Centre canadien de protection de l'enfance ne saurait être tenu responsable de votre utilisation du code QR ou d'un lecteur de code QR ou de tout dommage découlant de votre accès à la page Web associée à la présente attestation ou de son utilisation. La page Web et le code QR sont présentés en l'état, sans garantie d'aucune sorte.

 05N02Z909J9569P0
L378146-1643-00001-234-4001-10000

 PROFESSIONAL
CERTIFICATION
DEC 7 4 2025
RECEIVED

Le Centre canadien de protection de l'enfance est un organisme de bienfaisance enregistré visé à la protection de tous les enfants. Il n'est ni un organisme gouvernemental ni un organisme de réglementation.
* CENTRE CANADIEN DE PROTECTION DE L'ENFANCE * est utilisé comme marque de commerce du Centre canadien de protection de l'enfance inc.